

Commission Locale de l'Eau Bureau

ETABLISSEMENT
PUBLIC
LOIRE

SAGECHER
AVAL

Le 27 octobre 2022

Ordre du jour

- Validation du Compte-Rendu du bureau de la CLE du 27 octobre 2022
- Point sur l'article 4 du Règlement du SAGE : fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le domaine public fluvial du Cher
- Démarche HMUC Cher
- Inventaire zones-humides
- Tableau de bord
- Bilan à mi-parcours de la feuille de route 2019-2024
- Communication



**Validation du Compte-
Rendu du bureau de la
CLE du 27 octobre 2022**

SAGECHER
**AVAL**

An aerial photograph of a dam and water treatment facility. The dam is a long concrete structure with a spillway in the center. To the right, there's a concrete structure with a ramp leading to a boat. The water is dark and has some green algae or plants floating on it. The surrounding area is green with trees and grass. A semi-transparent graphic overlay, consisting of several overlapping curved shapes, is positioned over the dam and the water. The text 'Point sur l'article 4 du règlement du SAGE' is written in white on the left side of the overlay. The logo 'SAGECHER AVAL' is located in the bottom left corner of the image, with a yellow bar above it.

Point sur l'article 4 du règlement du SAGE

SAGECHER
AVAL

Les avancées en matière de restauration sur l'axe Cher

- Début des **années 90** : 18 ouvrages sur le Cher canalisé
- 1ère réflexion sur la continuité écologique (**1994** : PLAGEPOMI / Rochepinard)
- Projet de modernisation des barrages du Cher (**2006-2011**) = pas de suite
- Gestion des ouvrages par des AOT (**2007-2013**) = jugée peu satisfaisante par les acteurs locaux



Les avancées en matière de restauration sur l'axe Cher

- Mise en place de démarches pour faire émerger un projet de territoire

2009 : Démarche concernant la domanialité du Cher (EP Loire)

2013/2014 : Démarche portée par les CD 37 et 41 = consensus permettant de répondre aux enjeux en matière de continuité écologique tout en permettant « en période estivale, des activités de navigation motorisée entre Tours et Montrichard »

Zoom sur l'étude portée par les CD 37 et 41

- **Éléments clés :**
 - Le développement des itinérances est au centre de dispositif de valorisation de la vallée. Il doit se concevoir dans une logique « *d'articulation d'une approche patrimoniale de l'eau (...) et de valorisation des usages, suggérant en particulier une gestion saisonnière des barrages à aiguilles du Cher canalisé, territorialisée par bief et/ou section* ».
 - « *la saisonnalité, réalité prégnante du territoire jusqu'alors plutôt subie, doit être considérée comme une opportunité de valorisation autour de l'idée d'un projet par saison pour une vallée vivante toute l'année* »

→ **Un projet par saison**

Zoom sur l'étude portée par les CD 37 et 41



Les avancées en matière de restauration sur l'axe Cher

- Mise en place de démarches pour faire émerger un projet de territoire

2009 : Démarche concernant la domanialité du Cher (EP Loire)

2013/2014 : Démarche portée par les CD 37 et 41 = consensus permettant de répondre aux enjeux en matière de continuité écologique tout en permettant « en période estivale, des activités de navigation motorisée entre Tours et Montrichard »



Etude de restauration de la continuité écologique sur le Cher canalisé (EP Loire)



Projet de règlement du SAGE

Le SAGE et la continuité écologique sur l'axe Cher

- Objectif : Définir un mode d'aménagement et de gestion durable sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques
- 2 dispositions
 - **Disposition 28** : Limiter le nombre d'obstacles à la migration équipés de dispositifs de franchissement sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire (5 ouvrages équipés maximum)
 - **Disposition 29** : Restaurer la continuité écologique sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire

Rang	Nom	Code ROE	Gestionnaire	Type de barrage	Chute à l'étiage (en m)	Franchissabilité	Dispositif de franchissement actuel	Aménagement ou gestion préconisés
1	barrage de Savonnières	ROE11485	Ville de Savonnières	Seuil fixe + clapet	2,15	Barrière partielle à impact significatif	Passes à ralentisseurs et à anguilles	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement
2	barrage de Grand Moulin	ROE11517	Privé (RG) / SET (RD)	Seuil fixe + clapet	2,00	Barrière partielle à impact significatif	Passes à ralentisseurs et à anguilles	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement
3	barrage de Rochepinard	ROE12170	Ville de Tours	4 clapets sur bras nord + 2 clapets sur bras sud	2,62	Barrière franchissable	Rivière de contournement	Entretien permanent du dispositif de franchissement afin d'assurer son fonctionnement à long terme
4	barrage de Larçay	ROE12191	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,37	Barrière partielle à impact significatif (à certains débits)		Aménagement du radier et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
5	barrage de Roujoux	ROE12197	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,40	Barrière partielle à impact significatif (à certains débits)		Aménagement du radier et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
6	barrage de Nitray	ROE12200	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,40	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
7	barrage de Vallet	ROE12202	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,19	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
8	barrage de Bléré	ROE12205	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,67	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
9	barrage de Civray	ROE27458	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,26	Barrière partielle à impact significatif	Passes à anguilles	Aménagement d'un dispositif de franchissement et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
10	barrage de Chisseaux	ROE27470	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	0,97	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
11	barrage de Chissay	ROE39142	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,25	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
12	barrage de Montrichard	ROE14293	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,18	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
13	barrage de Vallagon	ROE14271	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,29	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
14	barrage de Vineuil	ROE14263	Etat	Pertuis ouvert + seuil fixe	0,17	Barrière franchissable	Passes à bassins	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
15	barrage de Maselles	ROE14238	Etat	Pertuis ouvert + seuil fixe	0,70	Barrière franchissable	Passes à bassins et passe mixte anguilles/canoës	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
16	barrage de Talufiau	ROE14224	Etat	Pertuis ouvert r + seuil détruit	0,76	Barrière franchissable	Passes mixtes anguilles/canoë	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
17	barrage de Bray	ROE14222	Etat	Vanne toit + seuil fixe	0,43	Barrière franchissable	Passes à bassins	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
18	barrage de St-Aignan-sur-Cher	ROE14095	CdC Val de Cher Controis	2 clapets sur bras sud + seuil fixe sur bras nord	2,17	Barrière partielle à impact majeur	Passes à bassins	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement

Le SAGE et la continuité écologique sur l'axe Cher

- **Règle 4** : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher

Extrait :

Dans l'état actuel des connaissances, considérant le calendrier de migration et le régime des plus forts débits, les ouvrages hydrauliques restent couchés chaque année sur l'ensemble de la période allant du 15 novembre au 30 juin. Toutefois, afin de tenir compte du délai nécessaire aux manœuvres de relevage, celles-ci pourront être entreprises dès le 20 juin.

Par exception aux dispositions de l'alinéa précédent, le barrage de Civray peut être relevé dès le dernier vendredi de mai, sous réserve de l'existence d'un dispositif de franchissement y assurant la transparence migratoire de toutes les espèces piscicoles, ainsi que le transport suffisant des sédiments, avec obligation d'entretien permanent et de fonctionnement à long terme. Afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif de franchissement, les services de l'Etat fixent les cotes de retenue nécessaires à sa bonne alimentation et précisent les modalités de gestion des éventuels organes mobiles attenants à ce dispositif.

Le site de Civray

- Rivière de contournement :
 - dispositif pour les poissons mais aussi adapté aux canoës kayaks – Concessions faites pour l'usage canoë lors de la conception en raison de l'ouverture du barrage une partie de l'année (déplacement de l'entrée piscicole)
 - Efficacité globale du dispositif non évaluée
 - Efficacité théorique (dire d'expert) :
 - situation actuelle : 90-95%
 - Rivière de contournement sans ouverture : 50%



Le site de Civray

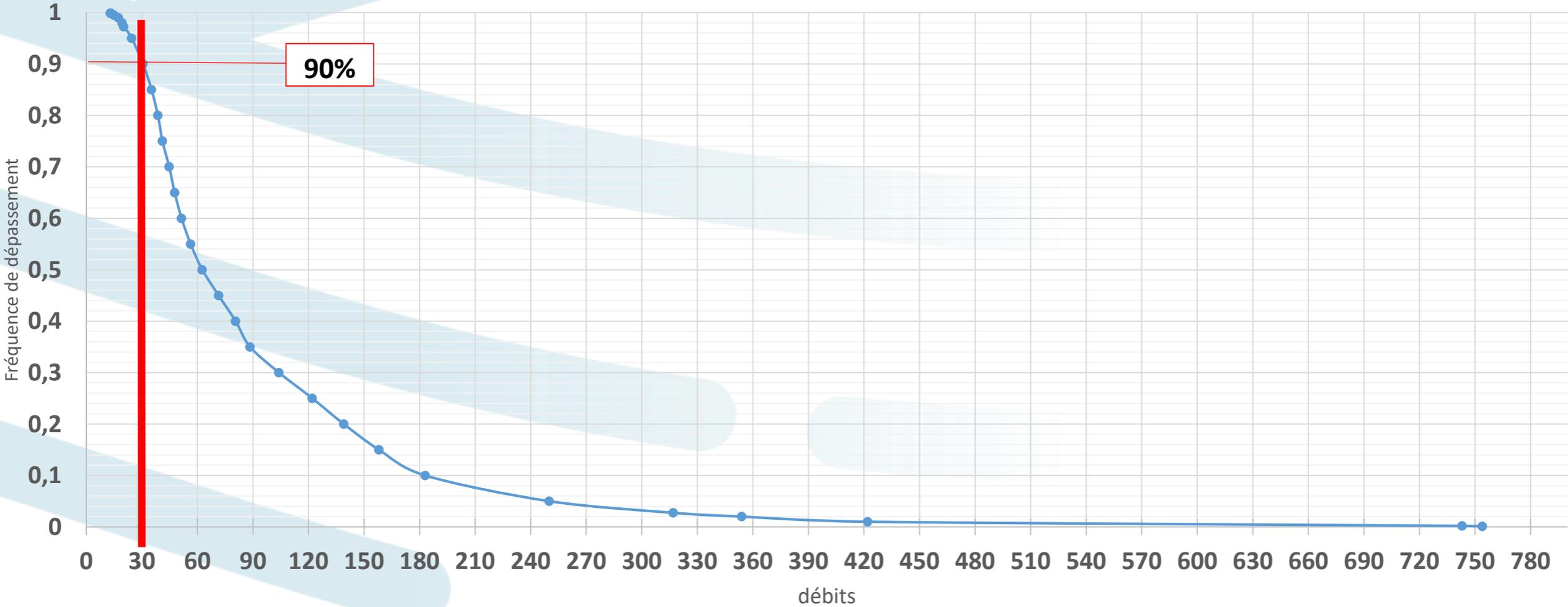
- Signalements de difficultés pour les usages en cas de bas débits sur la période fin avril/ début mai
 - Difficultés pour la navigation
 - Risque pour le château de Chenonceau ?
 - *Courrier de la Préfète (12/05/2022) indiquant qu'après expertise les arches ne sont pas fondées sur des pieux et que le risque sur leur stabilité serait écarté.*
- 3 années particulièrement problématiques pour certains acteurs du territoire : 2011/2019/2022
 - *Courriers reçus par la CLE en 2019 et 2022 (acteurs économiques)*

Situation hydrologique

Année	Débit moyen avril	Débit moyen Mai	Débit moyen minimum sur 5 jours glissant consécutifs -Avril/mai	Débit moyen sur 5 jours glissant début mai
2009	46,8	77,2	37 (06/04/2009)	95
2010	88,4	71,4	32,5 (29/05/2010)	38,7
2011	35,4	19,9	13,2 (31/05/2011)	26,3
2012	49,7	92,6	32,5 (16/04/2012)	155
2013	181	207	115 (27/04/2013)	252
2014	57,2	66	40,3 (25/04/2014)	97
2015	86,7	142	44,4 (31/05/2015)	302
2016	178	129	76,4 (22/05/2016)	124
2017	54,9	53,8	36,2 (31/05/2017)	49
2018	134	82,3	57,2 (15/05/2018)	141
2019	25,5	26,7	19,9 (31/05/2019)	27,1
2020	45,7	67,3	31,5 (31/05/2020)	52,3
2021	47,2	40,7	29,5 (30/04/2021)	33,4
2022	47	23,2	17,2 (25/05/2022)	31,6

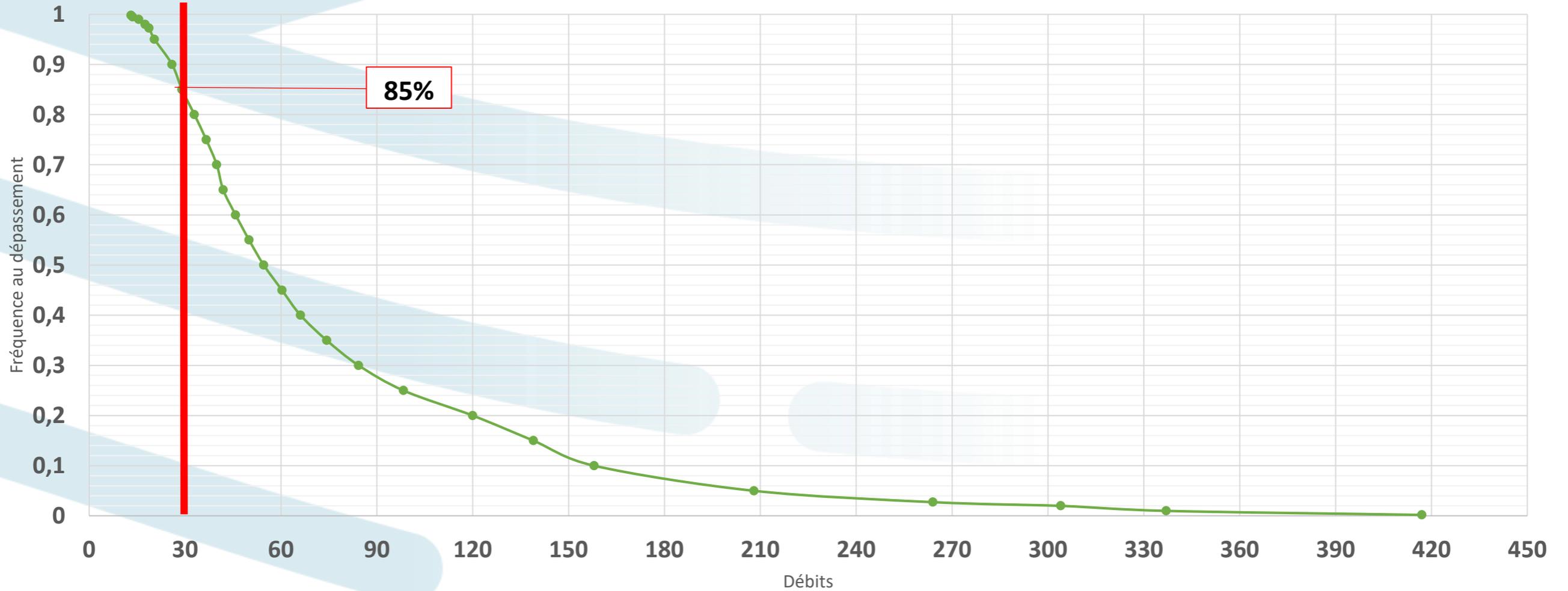
Situation hydrologique

Débits classés - Fréquence au dépassement - Tours - 2000-2020



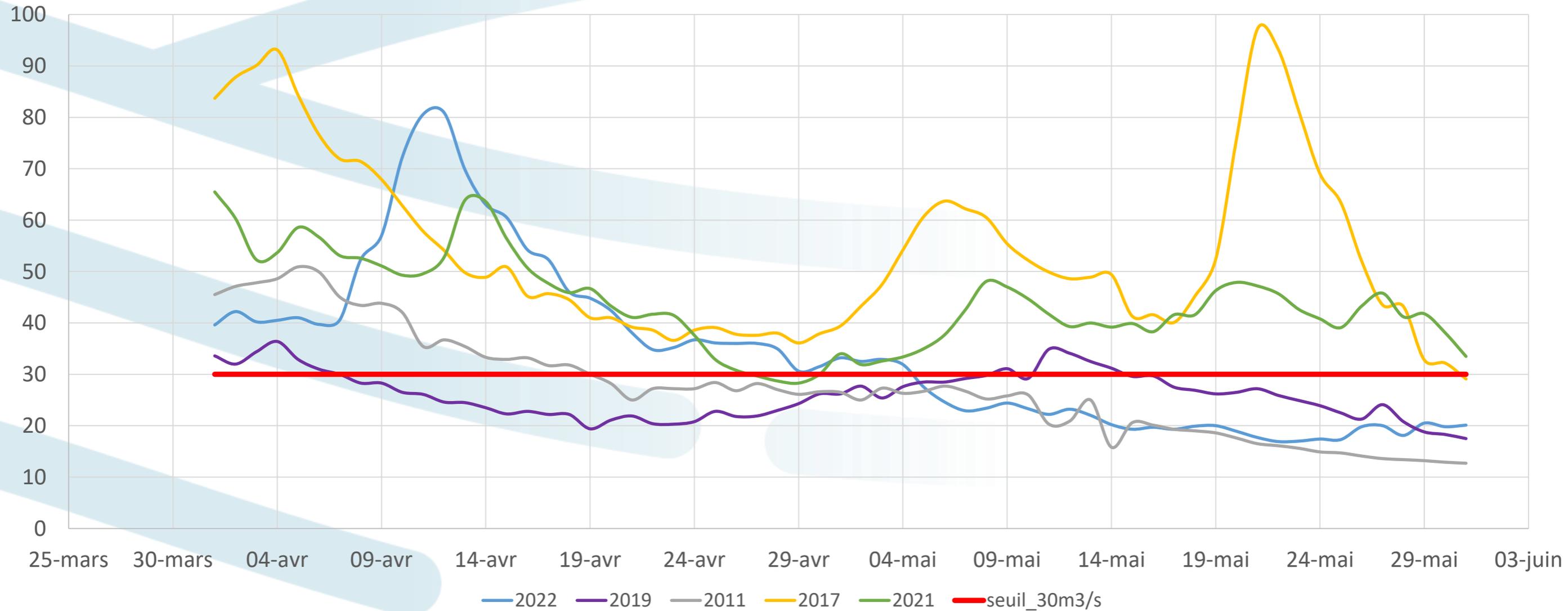
Situation hydrologique

Débits classés - Fréquence au dépassement - Tours - 2010-2020



Situation hydrologique

Débit du Cher à Tours du 1er avril au 31 mai



Retours des acteurs du territoire



Solutions



Démarche HMUC Cher

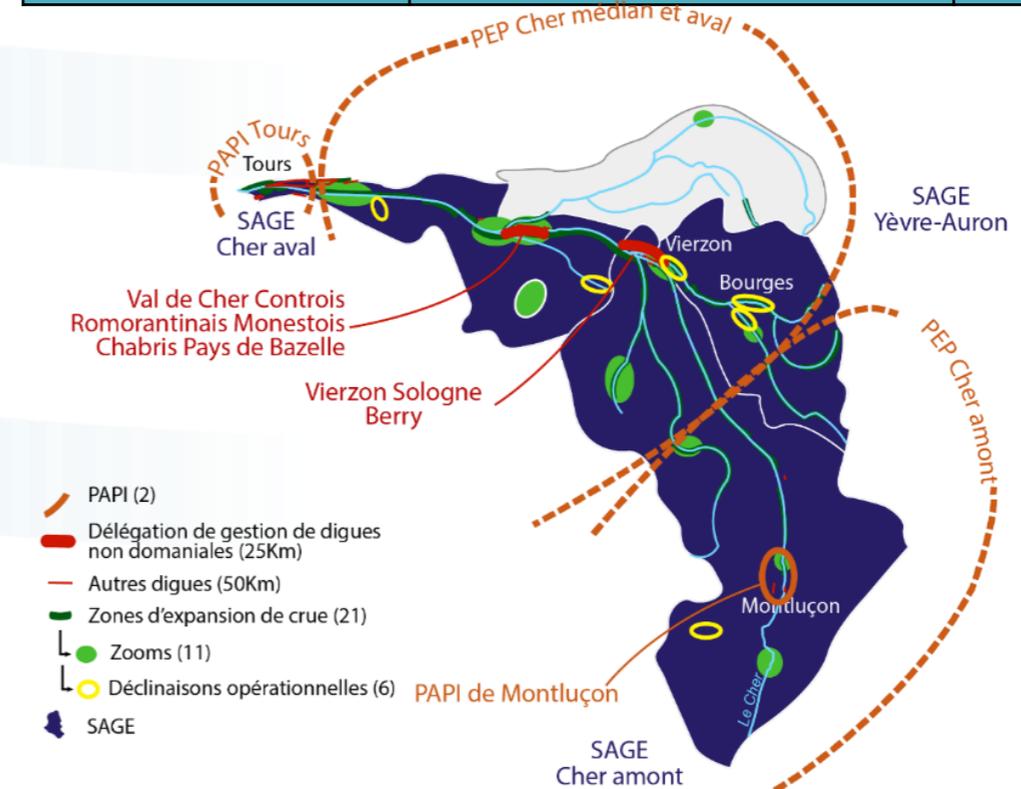
SAGECHER
AVAL

RAPPEL DE L'ANALYSE HMUC CHER

- 14 000 km²
- 3 SAGES portés par l'EP Loire et SAGE Sauldre
- 3 régions
- 7 départements
- 368 km de sa source à la Loire

Région	Surface en km ²	%
NOUVELLE-AQUITAINE	1 224	9%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2 455	18%
CENTRE-VAL DE LOIRE	10 014	73%
Total	13 693	100%

Département	Surface en km ²	%
ALLIER	2 195	16%
CHER	5 839	43%
CREUSE	1 224	9%
INDRE	2 107	15%
INDRE-ET-LOIRE	451	3%
LOIR-ET-CHER	1 616	12%
PUY-DE-DOME	260	2%
Total	13 693	100%

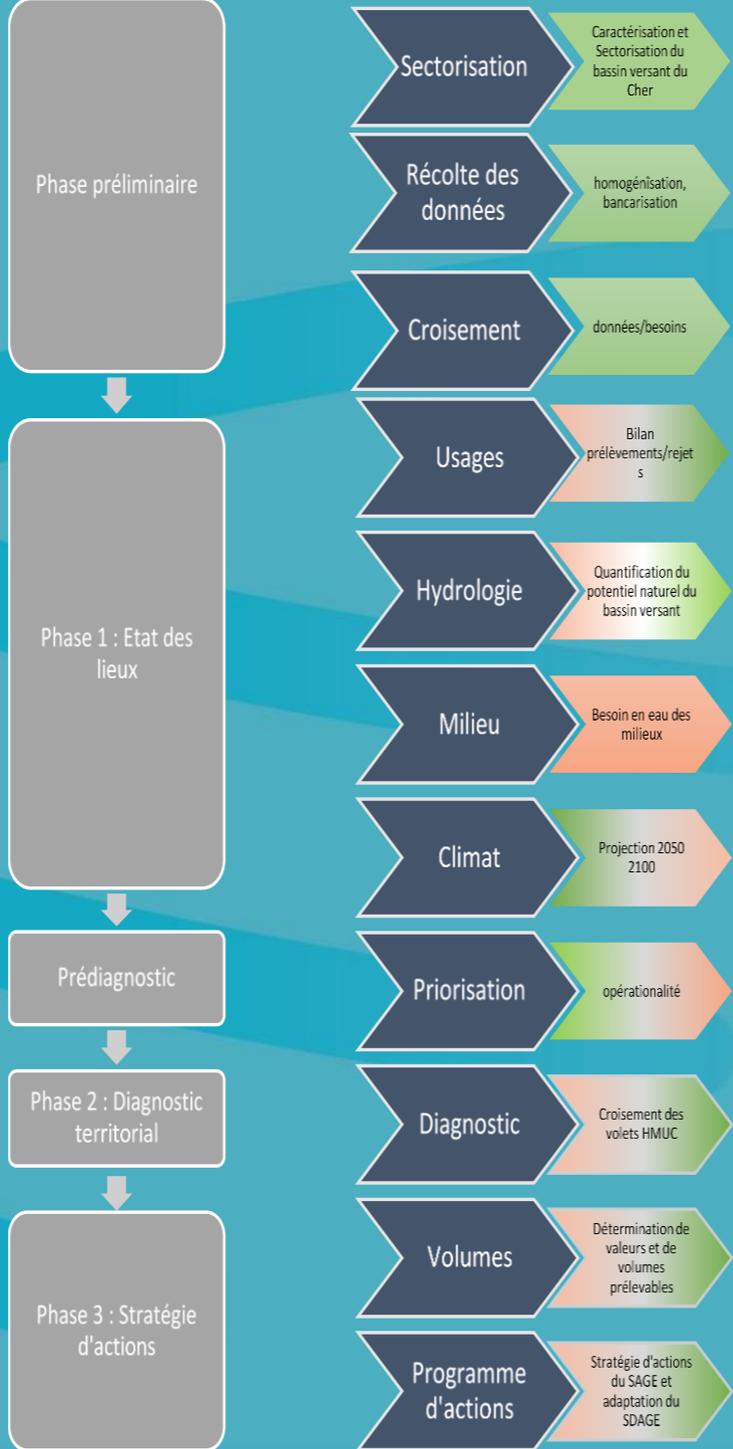


Stratégie : Choix d'une internalisation partielle

Phase 1 : Etat des lieux

Phase 2 : Diagnostic territorial

Phase 3 : Stratégie d'action

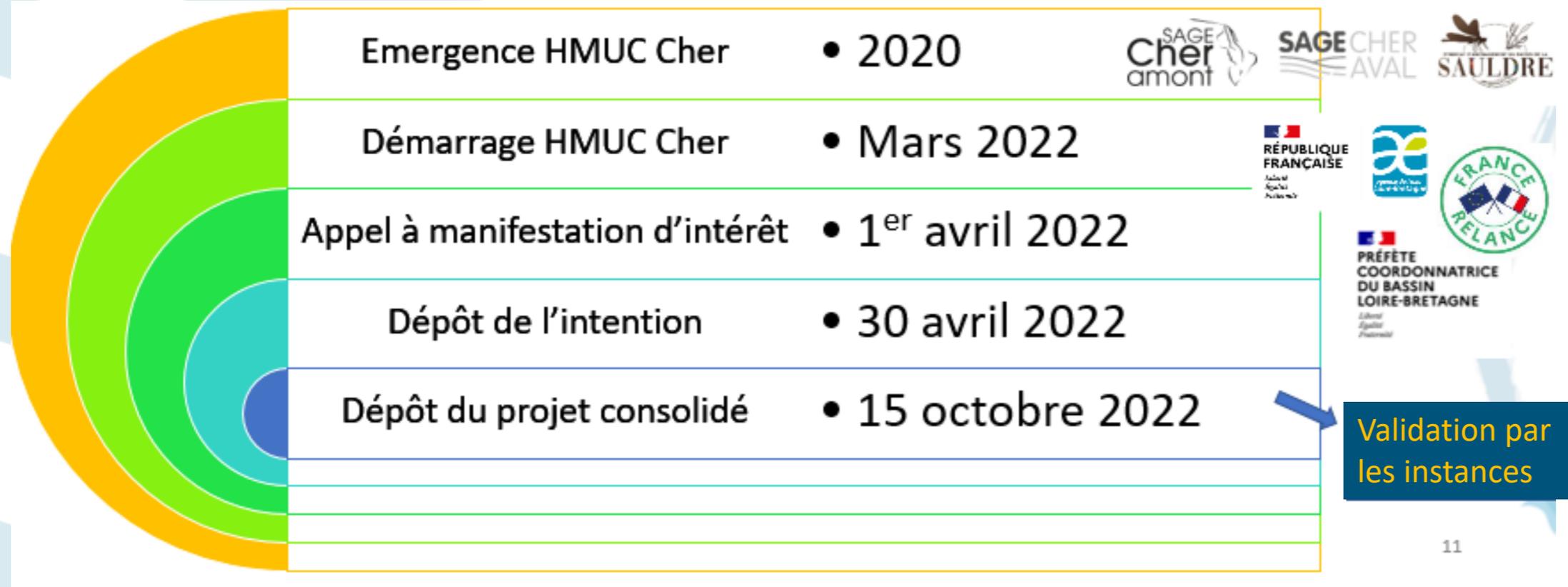


Chargée d'étude recrutée en mars 2022

■ Internalisation
■ Externalisation



Temps fort de la démarche



Plan de financement déposé dans le cadre de l'AMI HMUC

Cadre financier de l'AMI

PREVISIONNELS

CAYAC 2 + 3 ≈ 260 000€ HT dont 20% BRGM
Soit 251 000 TTC restant à charge



	phasage	détail	€ TTC	AMI	AELB	LIFE eau et climat
2022	Phase préliminaire	Acquisition de données	244 000 41 700	100% -	Dans AMI 70%	- 30%
2023	Fin de phase préliminaire et début de phase 1	Modélisations (dont CAYAC2) Débit écologique Climat	250 600 401 600	100%	Dans AMI	50% de 30 000
2024	Fin de phase 1 et pré-diag (priorisation territoriale)	Modélisations	58 000	100%	Dans AMI	
2025	Phase 2 et début phase 3	Croisement des 4 volets et définition des volumes prélevables sur certaines Unité de Gestion	150 000 50 000	-	70% 80%	
2026	Fin de phase 3	Concertation pour élaboration des stratégies d'action	50 000 8 300	-	70% 80%	
		TOTAL	853 000€ 1 004 000	538 000 623 400	210 000	27 500

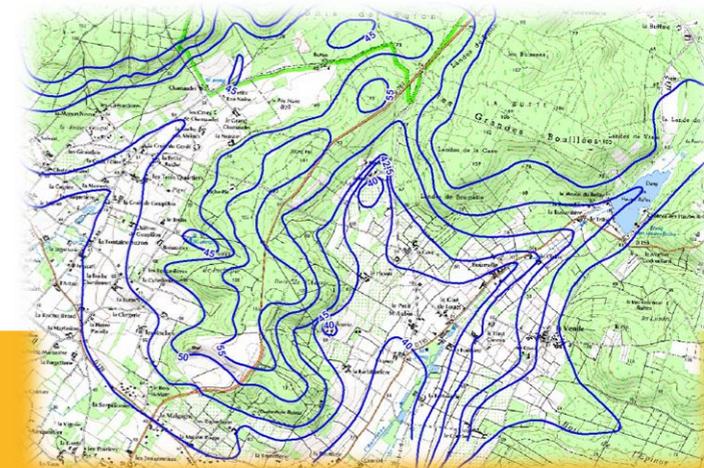
- **Arbitrage** à prévoir si le montant de l'AMI est plafonné (réponse fin octobre) des prestations piézométrie/hydrologie ?
- Nécessité de compléter le plan de financement en 2025/2026

Acquisition de données

- 3 prestations externalisées :
- **Apport de connaissances sur l'hydrologie**
 - Pose de stations hydrologiques
 - Jaugeage
- **Acquisition de matériel de mesure des débits**
 - Acoustic Doppler Current Profiler (ADCP)
- **Apport de connaissances sur la piézométrie**
 - Campagnes de mesures en hautes et basses eaux
 - Réalisation d'un carte piézométrique
 - Caractérisation du sens d'écoulement



Travail réalisé avec
le Service
Technique de
Bassin

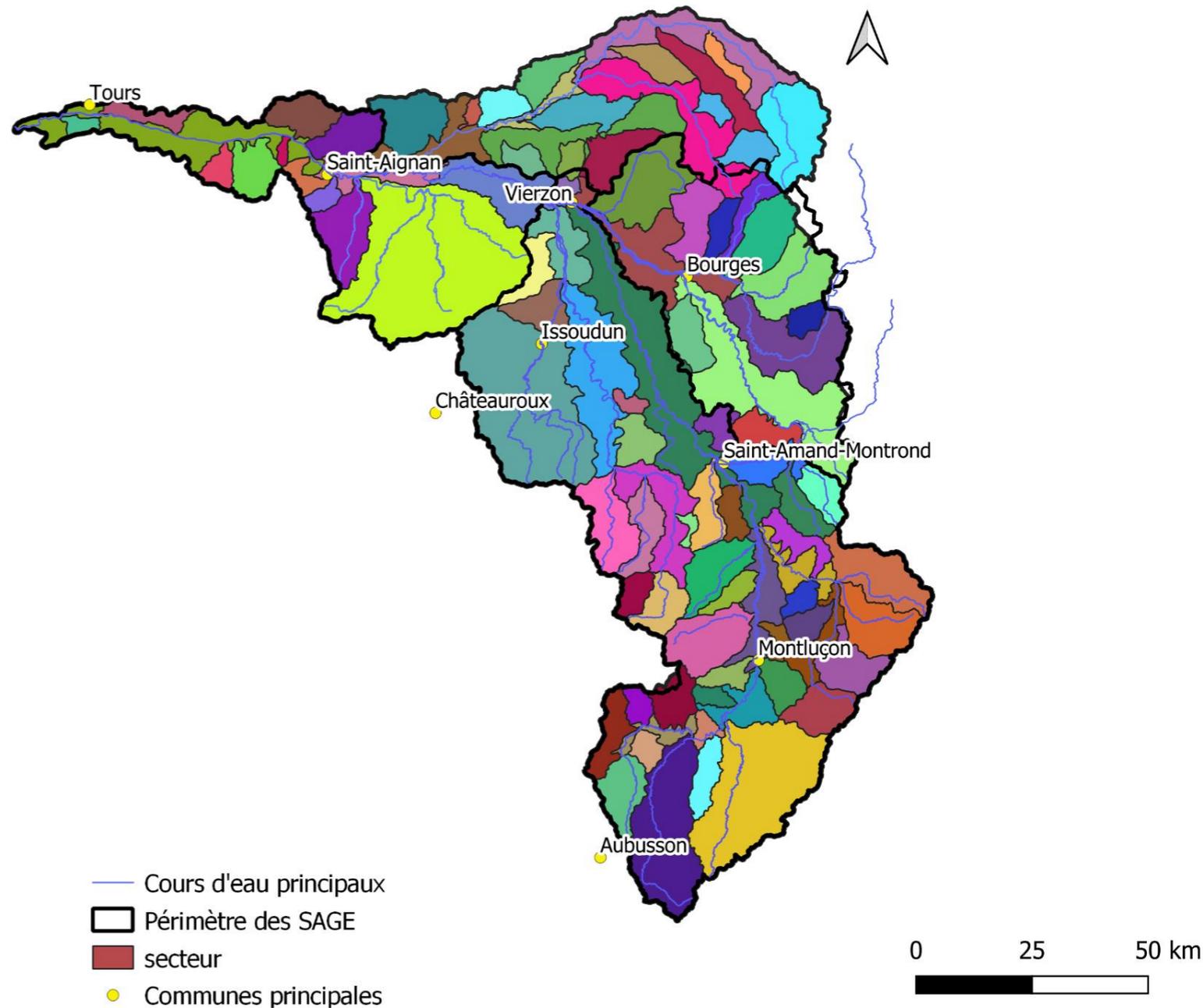


Sectorisation

Paramètres:

- Les volumes prélevés
- L'hydrogéologie
- La présence de stations hydrologiques
- L'hydrologie de surface
- Prise en compte de la carte des tensions hydrologiques issues de l'état des lieux de l'agence de l'eau

92 secteurs avant consultation
des acteurs locaux

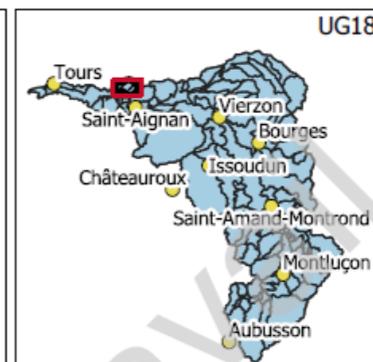
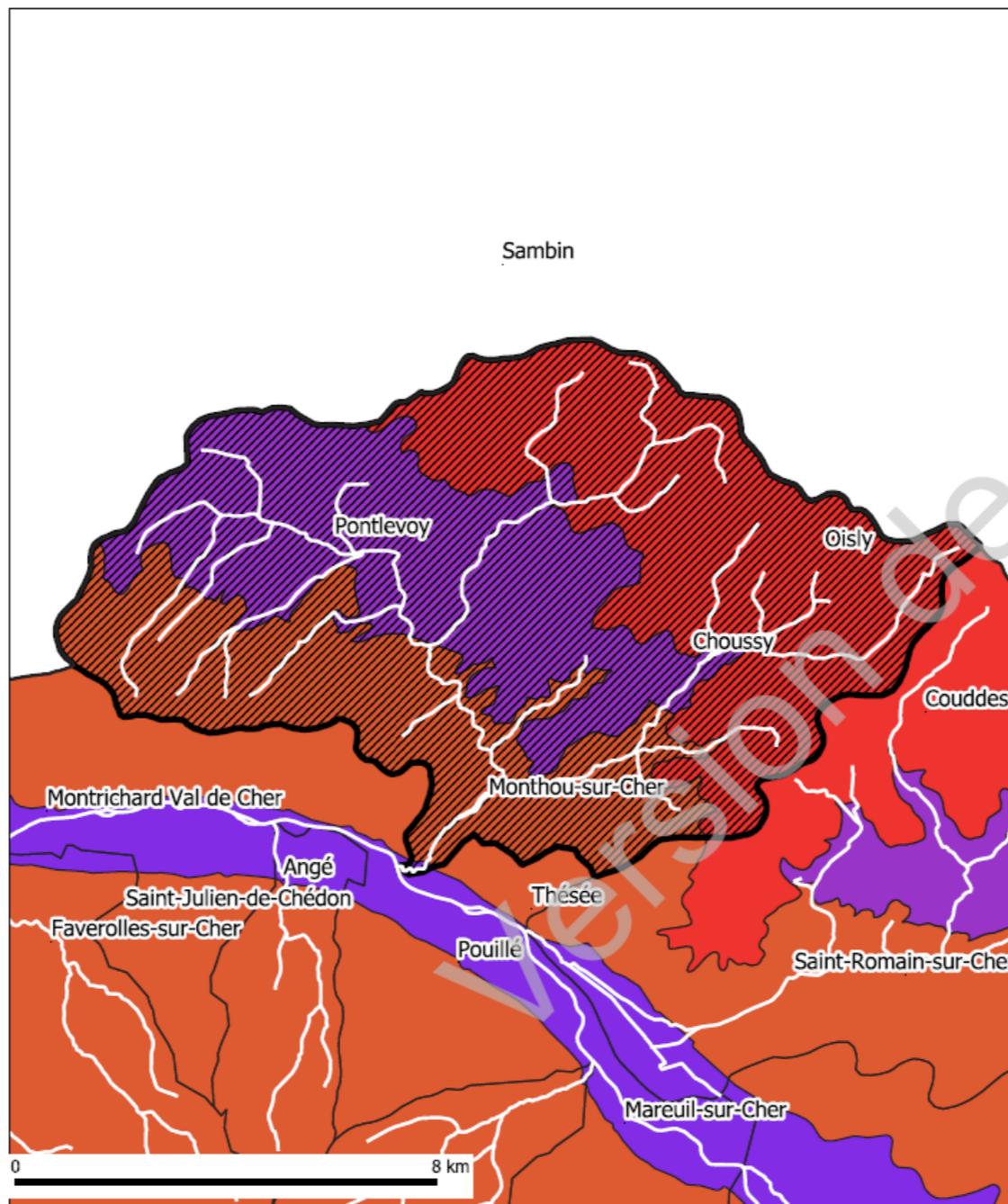


Sectorisati

Paramètres:

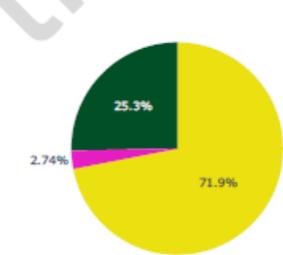
- Les volumes prélevés
- L'hydrogéologie
- La présence de stations
- L'hydrologie de surface
- Prise en compte de la cartographie hydrologiques issues de l'agence de l'eau

92 secteurs avant consultation des acteurs locaux

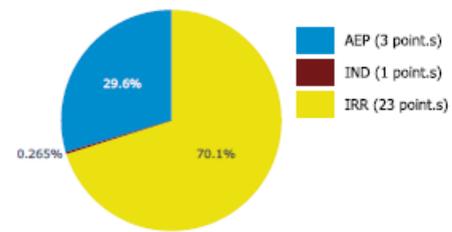


UG18
 Surface : 106.67 Km²
 Cours d'eau : 79.71 Km (0.75 Km/Km²)
 Masses d'eau superficielles : GR2205
 0 Station.s hydrométrique.s :

Occupation du sol



Prélèvements en 2020 : 1.06 Mm³



Répartition des volumes

Masses d'eau souterraines (tous niveaux confondus)

- Alluvions du Cher
- Sables et argiles miocènes de Sologne libres
- Calcaires tertiaires de Beauce en Sologne libres
- Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs
- Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres
- Craie du Séno-Turonien du bassin versant du Cher libre
- Sables et grès du Cénomaniens captifs
- Albien indifférencié
- Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien
- Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien
- Calcaires du Lias du bassin parisien captifs
- Grès et arkoses du Berry captifs

HMUC Fouzon

- Utilisation des résultats de l'étude en cours de finalisation sur le bassin du Fouzon :
 - Restitution le 8 décembre à la séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval

++ : Expérience dans le domaine des études HMUC

Réunion de présentation et de concertation sur la bassin du Fouzon le 21 octobre 2022. Retour positif du territoire.

Calendrier global

		2022	2023	2024	2025	2026	
phase préliminaire	synthese de l'état quantitatif des masses d'eau sectorisation recoltes des données definition des manques	[Barre bleue]					
phase1	ajustement de la prestation volet climat volet usage volet hydrologie volet milieux		[Barre orange]				
prediagnostic	concertation local complémentaire priorisation hiérarchisation des UG				[Barre verte]		
phase2	diagnostique volume prélevable et DOE répartition des volumes par usage	← AMI →				[Barre rose]	
phase 3	proposition de fiches action					[Barre verte]	

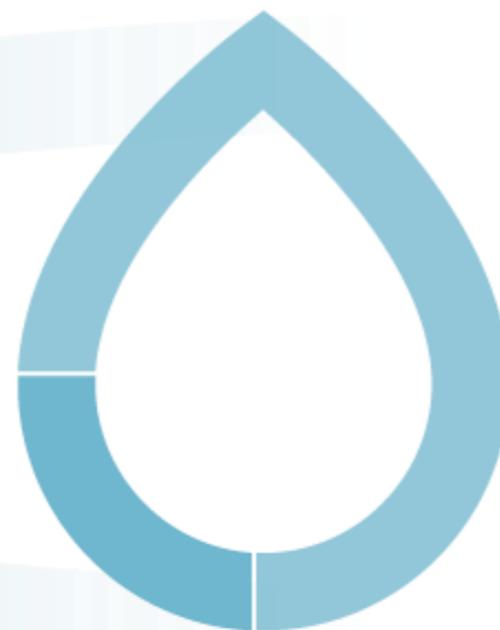
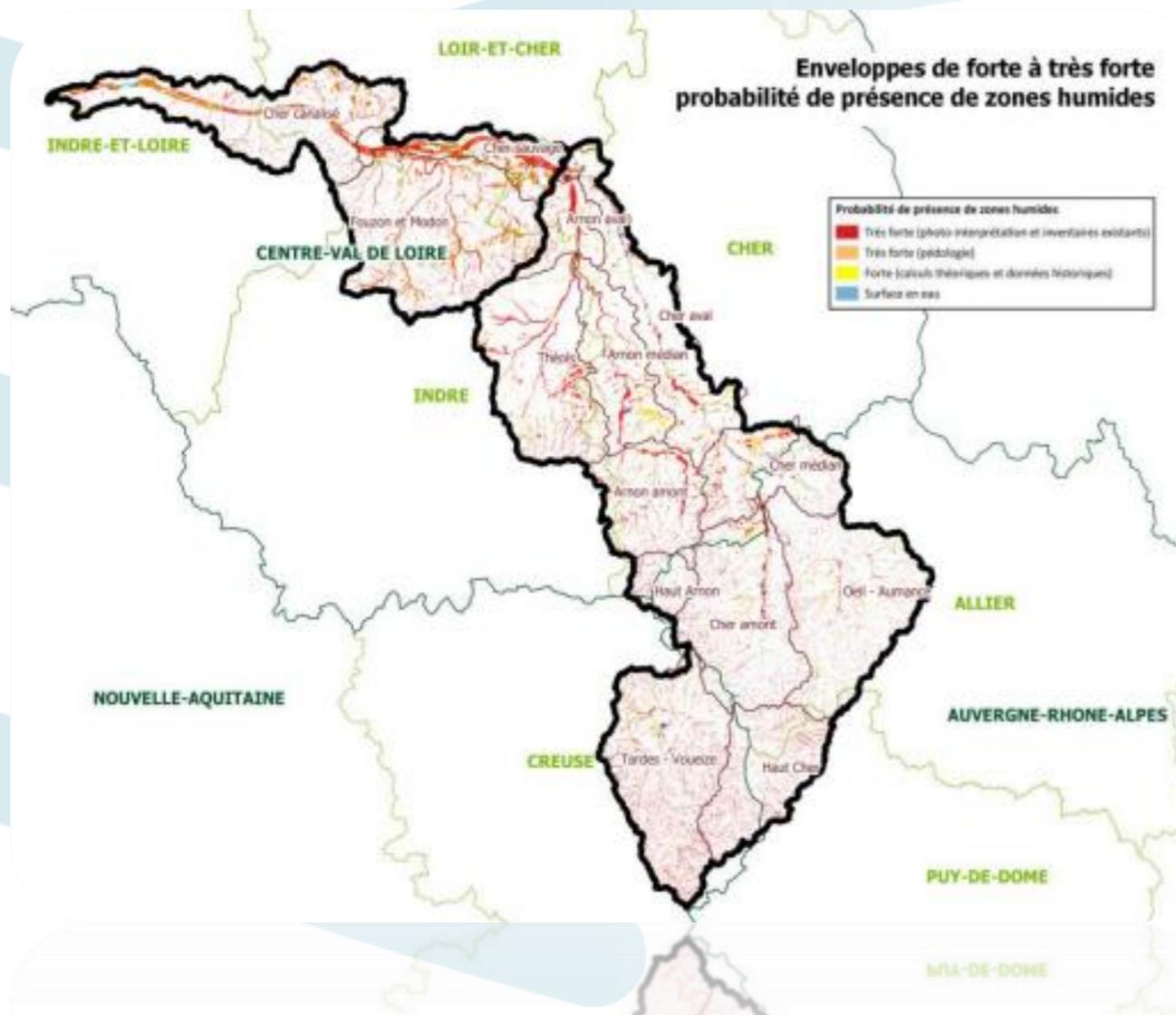
Validation des cahiers des charges et du dépôt de dossier AMI



Inventaire zones humides

SAGECHER
 **AV**AL

Inventaire zones humides



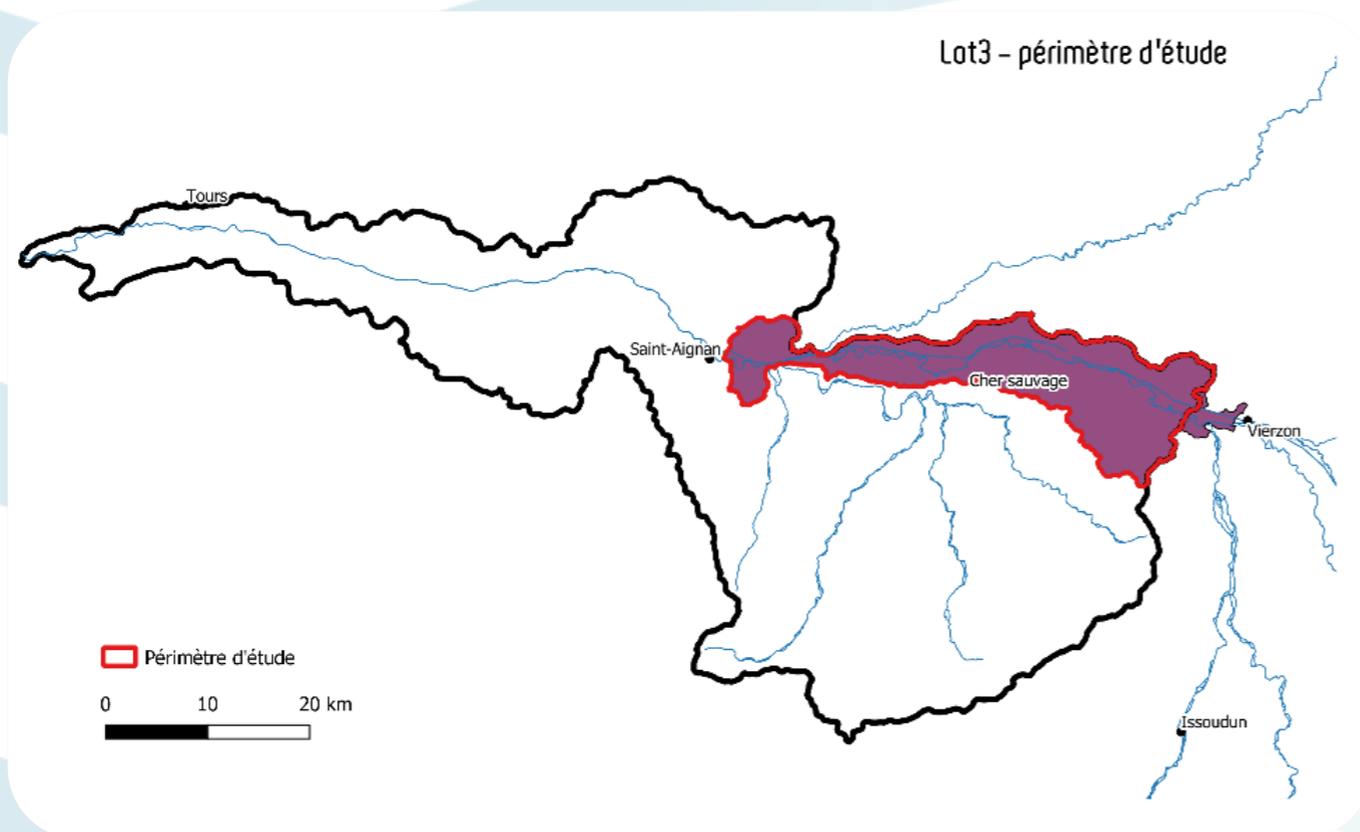
Territoire

2 SAGE (Cher amont / Cher aval)
615 km² de zones humides
potentielles

Objectifs

- Inventaire des zones humides sur la base des enveloppes de **probabilité très forte de présence** (suite aux études de prélocalisation des SAGE)
- Connaissance de leurs fonctionnalités
- Préservation / concertation

Inventaire zones humides



Lot 1 : Secteur Tardes, Voueize et Haut Cher

Lot 2 : Secteur Cher amont

Lot 3 : Secteur Cher Sauvage

- 58 km² de zones humides de très forte probabilité de présence.
- Lien avec le lancement d'une étude préalable à un contrat territorial portée par le SMIBCS

2 réunions déjà menées sur le territoire du Cher sauvage :
4 mai (présentation de la démarche) et 30 mai (concertation)

Communication

- Un courrier d'information aux communes concernées 
- Un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer dans des parcelles privées, affiché en mairie 
- Un cycle de webinaire sur l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme 



Webinaire
Les zones humides :
atouts durables pour les
territoires
Le 12 mai 2022 à 11h30

- Le rôle des zones humides et leurs atouts pour le territoire
- Réglementation et prise en compte dans les documents d'urbanisme
- Délimitation et caractérisation des zones humides : étude sur les SAGE Cher amont et Cher aval

Participer au webinaire :
<https://us02web.zoom.us/j/3916399228>



Webinaire
Démarche HMUC : stratégie
et déclinaison
opérationnelle
Le 19 mai 2022 à 11h30

Rappel des enjeux du territoire et d'une analyse H.M.U.C.
(Hydrologie, Milieux, Usages et Climat)

Table ronde sur les pistes d'actions opérationnelles et réglementaires

Participer à la réunion Zoom :
<https://us02web.zoom.us/j/3916399228>

Inventaire zones humides

- **Mise en suspens du lot 1 et 3 :**
- Difficultés techniques rencontrées avec le prestataire :
 - Non respect des délais dans la transmission des informations
 - Décalage entre l'offre et la prestation réalisée
 - Comportement inapproprié de deux agents du bureaux d'étude dans une commune de l'Allier
- Courrier de mise en demeure envoyé par l'EP Loire demandant au prestataire de réorganiser son équipe projet ou dans le cas contraire, possibilité de résilier le marché.
- Démarche de résiliation de contrat en cours



Réflexion sur les suites à donner aux inventaires zones humides...

- Abandon des missions zones humides ?
- Réflexion différente par rapport à celle proposée en 2021-2022 ?
- Internalisation / Externalisation ?



Tableau de bord

SAGECHER
AVAL

Tableau de bord



Instrument d'aide à la décision

- Permet de mesurer la performance afin de mieux évaluer le chemin parcouru et le chemin restant à parcourir :

Doit-on continuer ainsi ?

Faut-il renforcer les actions ou changer complètement de stratégie ?

Construction sur le SAGE Cher amont et SAGE Cher aval pour pouvoir trouver un tronc commun reproductible sur l'ensemble des SAGE portés par l'EP Loire.

Structuré par rapport aux dispositions du SAGE et aux chapitres du SDAGE Loire-Bretagne.

Tableau de bord



- **Le tableau de bord poursuit d'autres objectifs :**
 - Permettre un suivi et une synthèse annuelle de la mise en œuvre opérationnelle et réglementaire du SAGE.
 - **Assurer et maintenir un niveau de connaissance** suffisant et à jour sur la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant à travers la collecte, le traitement, et la bancarisation de données.
 - Disposer d'un outil pour l'évaluation et la révision du SAGE.

Tableau de bord

SOMMAIRE

INDICATEUR 12 : SUIVI ANGUIILLE

Suite à la volonté de la commission « migrateurs » du SAGE Cher aval de vouloir prolonger la démarche en 2019, l'Etablissement public Loire, après concertation, a réalisé un suivi de l'anguille couvrant l'intégralité de l'axe Cher et l'aval de ces principaux affluents la saison 2019-2020.



Ce suivi doit :

- ✓ Améliorer les connaissances sur les populations de grands migrateurs amphihalins (disposition n°26 du SAGE Cher aval),
- ✓ Permettre de dresser un état initial des populations avant restauration de la continuité écologique.
- ✓ S...
- g...
- c...

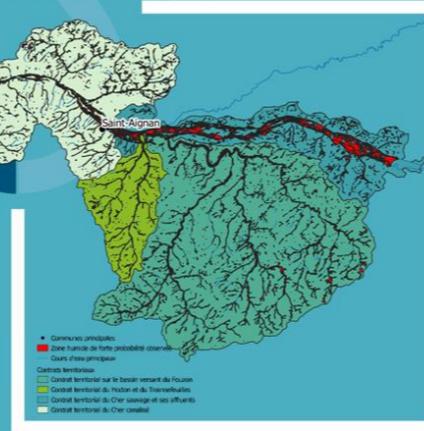
INDICATEUR 30 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides rendent de nombreux services (épuration naturelle des eaux, contrôle des crues, limitation des volumes ruisselés, recharge des nappes et soutien des étiages, habitat privilégié pour de nombreuses espèces, etc.), ce qui en font un patrimoine essentiel contribuant à satisfaire plusieurs des objectifs des SAGE (ressources, inondations, qualité de l'eau, etc.) ; et à concourir à l'atteinte du bon état écologique. Dans un contexte de dérèglement climatique, leur protection à l'échelle du bassin du Cher doit donc être assurée et des mesures de restauration doivent être engagées.

« 193,2 km² (8 %) de zones humides de forte probabilité de présence »

En 2014, une pré-localisation des zones humides du bassin versant du Cher aval a permis de définir différentes enveloppes de probabilité de présence. Dans une volonté de valider ou d'invalider ce premier travail, le CLE a inscrit comme objectif la réalisation d'inventaire des zones humides à l'intérieur des enveloppes de très forte probabilité de présence.

« En 2021 aucun inventaire n'a été effectué »



Source : EP Loire

entaires et financiers

; échanges

SAGECHER
AVALE



Mis à jour : à chaque étude

www.sage-cher-aval.fr

Tableau de bord

Indicateurs transversaux sur l'état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines

Repenser les aménagements de cours d'eau

Maîtriser les prélèvements d'eau

Réduire les pollutions diffuses

Réduire la pollution organique et gestion de l'assainissement

41 indicateurs répartis en 10 thématiques

Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

Faciliter la gouvernance locale

Informier, sensibiliser, favoriser les échanges

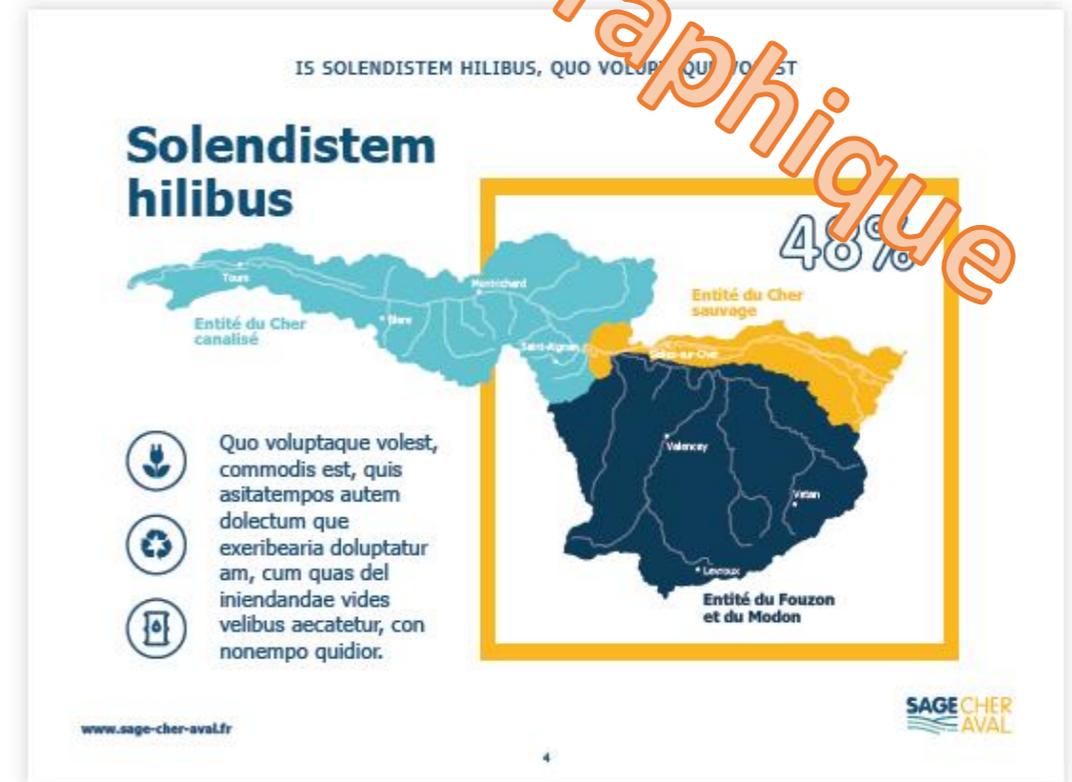
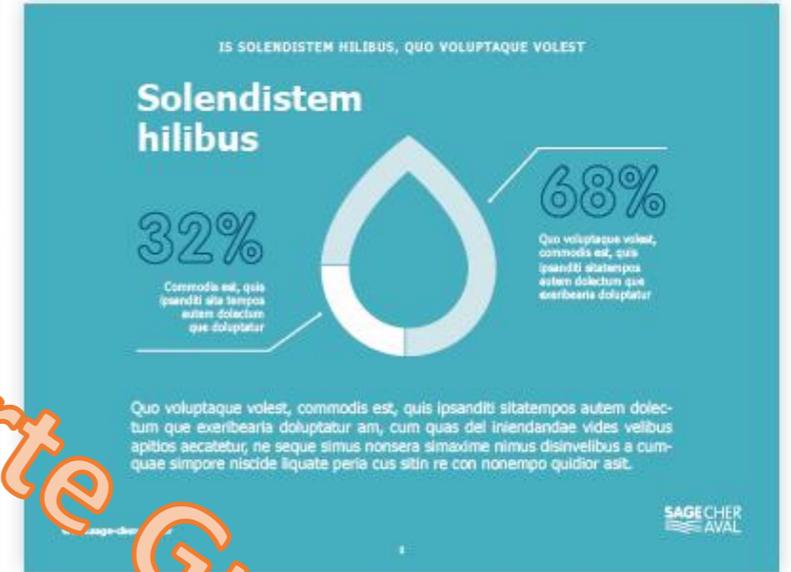
Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant

Risque d'inondation

Tableau de bord

Objectifs :

- Finalisation pour présentation lors de la séance plénière du 8 décembre
- Retour des membres du bureau de la CLE dans les 20 jours
- Création d'un PDF en ligne pour éviter les impressions d'un document évolutif





COMMUNICATION

SAGECHER
AVAL

Actions 2022

Communication



2 webinaires sur les zones humides et les études quantitatives déjà réalisés !

Mis à jour du site internet et publication sur le profil LinkedIn de l'EP Loire

Article étude zone humides dans la NR
Article HMUC Fouzon dans la NR

- Finaliser le **tableau de bord** du SAGE
- Une **journée d'échange** sur le gestion quantitative
- Une **plaquette d'information** sur l'analyse HMUC Fouzon
- La réalisation de 6 pastilles de 40 sec en utilisant **DORIAN** :

Une journée d'échange sur le gestion quantitative

Dans la continuité des échanges lors de la commission Inter SAGE du 11 mars et des webinaires, besoins de connaissance et échange sur le stockage de l'eau.

Objectif : apporter un socle commun de connaissance 2 temps :

- Une matinée dédiée à la caractérisation du stockage de l'eau, les usages et influences associées sur les milieux avec un ensemble de retours d'expérience
- Une après-midi d'échanges et de concertation avec une réflexion collective qui se basera sur la question « quelle place du stockage de l'eau dans le développement des territoires ? ».

Cette journée aura lieu le **24 novembre à Bourges** au Département (Pyramides).

La réalisation de 6 pastilles de 40 sec en utilisant **DORIAN**

- Dans la continuité de la vidéo « Dorian et le changement climatique » https://youtu.be/K3JkwWIC_2A réalisée dans le cadre du SAGE Sioule.
- Création de **6 vidéos pastilles de 40 s** en « motion design » (graphismes animés)
- Informer/sensibiliser sur les actions/démarches actuelles qui ont pu contribuer, dans le futur, à nous adapter, dans le bassin du Cher aux effets du changement climatique.

Les thèmes des pastilles

- **La concertation** : au travers de la démarche SAGE et des CLE, comment les acteurs de la gestion de l'eau se réunissent, débattent et se concertent ?
- **La Connaissance des milieux** : Comment les études des SAGE apportent une meilleure connaissance des milieux ?
- **La connaissance des usages** : Comprendre et connaître les différents usages pour en assurer la bonne répartition.
- **Les outils de territoire** : Après avoir acquis de la connaissance, les outils de territoire (Contrats Territoriaux) permettent de répondre au plus près des enjeux de chaque territoire.
- **La communication** : Au travers des années, la communication est devenue un axe clef dans la protection de la ressource. De nombreux formats sur de nombreux sujets témoignent du plan de communication développé pour sensibiliser et toucher un vaste public.
- **Les actions** : présentation de quelques actions qui ont abouti à une restauration des milieux aquatiques, une économie d'eau, etc



**Bilan à mi-parcours
de la feuille de route
2019-2024**

SAGECHER
AVAL

Bilan à mi-parcours présenté à l'Agence de l'eau avril 2022 (aspect mutualisé)

- Pérenniser **l'animation** dédiée au SAGE Cher aval 
- Etendre au SAGE Cher aval le **poste d'animateur** actuellement **mutualisé** entre Cher amont et Yèvre-Auron 
- Renforcer les synergies inter-SAGE 
- Maintenir voire renforcer les **ETP supports et techniques** mutualisés 
- Poursuivre la **montée en compétence** du réseau des animateurs SAGE 
- Communication/sensibilisation : **Développer des outils communs** 

Bilan à mi-parcours présenté à l'Agence de l'eau avril 2022 (Etude)

- Réaliser les **inventaires des zones humides** sur les zones prioritaires en partenariat avec le SAGE Cher amont **F(point N°7)**
- Mener **une étude « 3P »** sur l'ensemble du bassin du Cher y compris sur le périmètre du SAGE Sauldre 
- Assurer un suivi des migrations piscicoles sur le bassin du Cher 
- Engager une réflexion visant à définir les modalités **de transfert du Domaine Public Fluvial du Cher** vers une structure de gestion intégrée opérationnelle 
- Engager une étude de **caractérisation des têtes de bassin versant** en partenariat avec le SAGE Cher amont 
- Engager une réflexion sur une potentielle **étude HMUC** à l'échelle de la ZRE voire du bassin du Cher 
- Exploitation des potentialités en termes de **champs d'expansion de crues** – déclinaison opérationnelle **Étude lancée**
- Amélioration des connaissances sur les **substances émergentes** (résidus médicamenteux, hormones perturbateurs endocriniens, etc.) 

Bilan à mi-parcours présenté à l'Agence de l'eau avril 2022

(Communication et animation)

- Poursuivre la mise en place de la **cartographie interactive** permettant de valoriser les données 
- Mettre à disposition **un tableau de bord** 
- Accompagner les **CTMA** 
- Mutualiser le **recueil et l'analyse de données géographique** 
- Construire **un référentiel commun de rapportage et de suivi des travaux en rivière** 
- **Diffuser de l'information** sur l'état d'avancement des programmes d'actions 
- Élaborer **une stratégie de communication et de sensibilisation** 

La suite à donner ?

- De manière globale :
 - Pérenniser les actions présentées précédemment
 - Faire évoluer certains outils mis en place
- Les missions et actions à mener sur 2022-2024
 - Continuer les études lancées
 - Zone d'expansion des crues / HMUC Cher / Zones humides ? / HMUC Fouzon
 - Seule mission pas encore traitée :
 - Établir une analyse territorialisée des pressions agricoles, notamment en termes de pollutions diffuses et d'érosion des sols (SAGE Yèvre-Auron / Concert'Eau) → programmer après 2024 ?
 - D'autres thématiques émergentes ?
 - Question des forages domestiques ? Débits écologiques ?
 - Améliorer le travail des deux stages substances émergentes et tête de bassin versant ? (en fonction des appels à projet)

Merci de votre attention

SAGECHER

AVAL

Le 27 octobre 2022